

UN INVESTISSEMENT 100% ÉTHIQUE

◆ Données

Producteur : SOLABIOS

Fiscalité : Régime B.I.C.

Taux de Rendement annuel : 8%
(hors frais, annuel)

Zone d'activité : Parc photovoltaïque
en exploitation au Sud, Sud-Est
de la France

Accords de Kyoto : 1988

Arrêté Ministériel : 2006 prorogé (2012)

Montant minimal : 21 142 € TTC

Frais annuel : 100 €

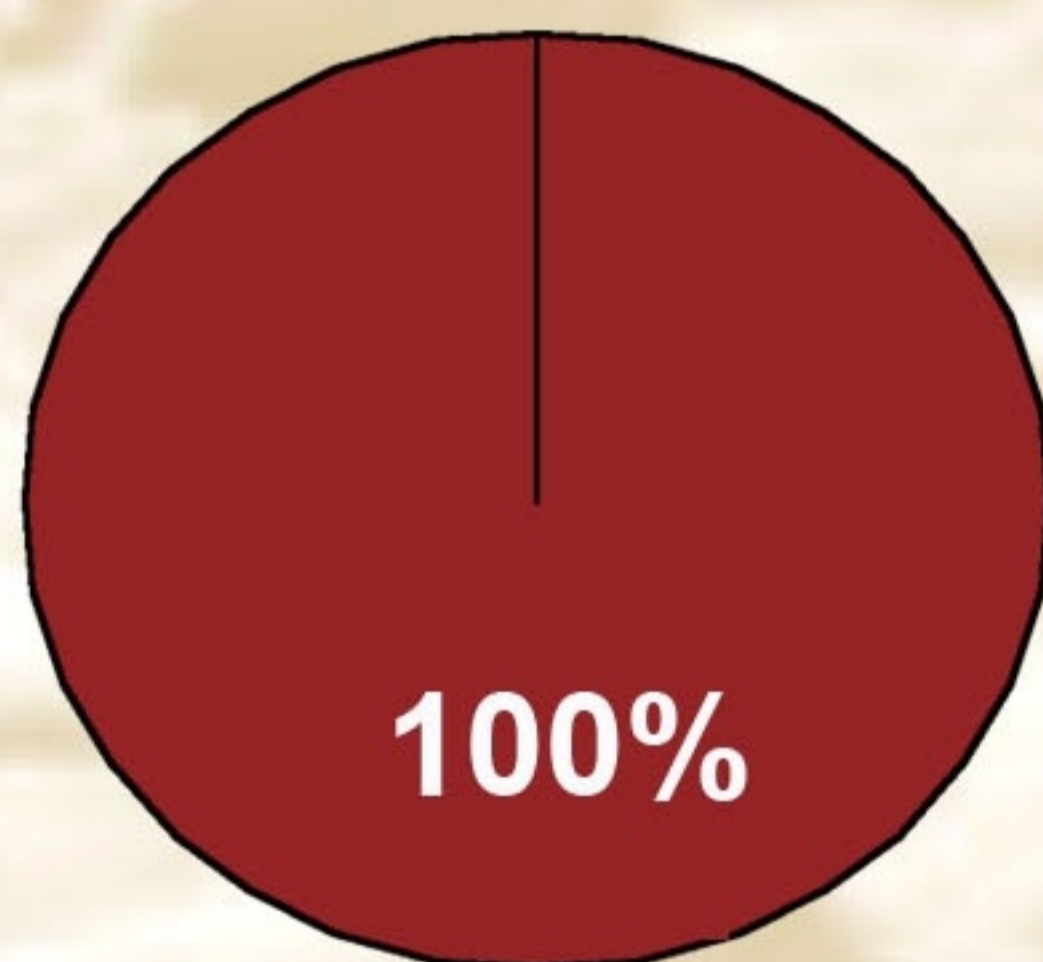
Récupération de TVA : 3 465 €

Performance annuelle : 8%

Revalorisation annuelle : 1,5%

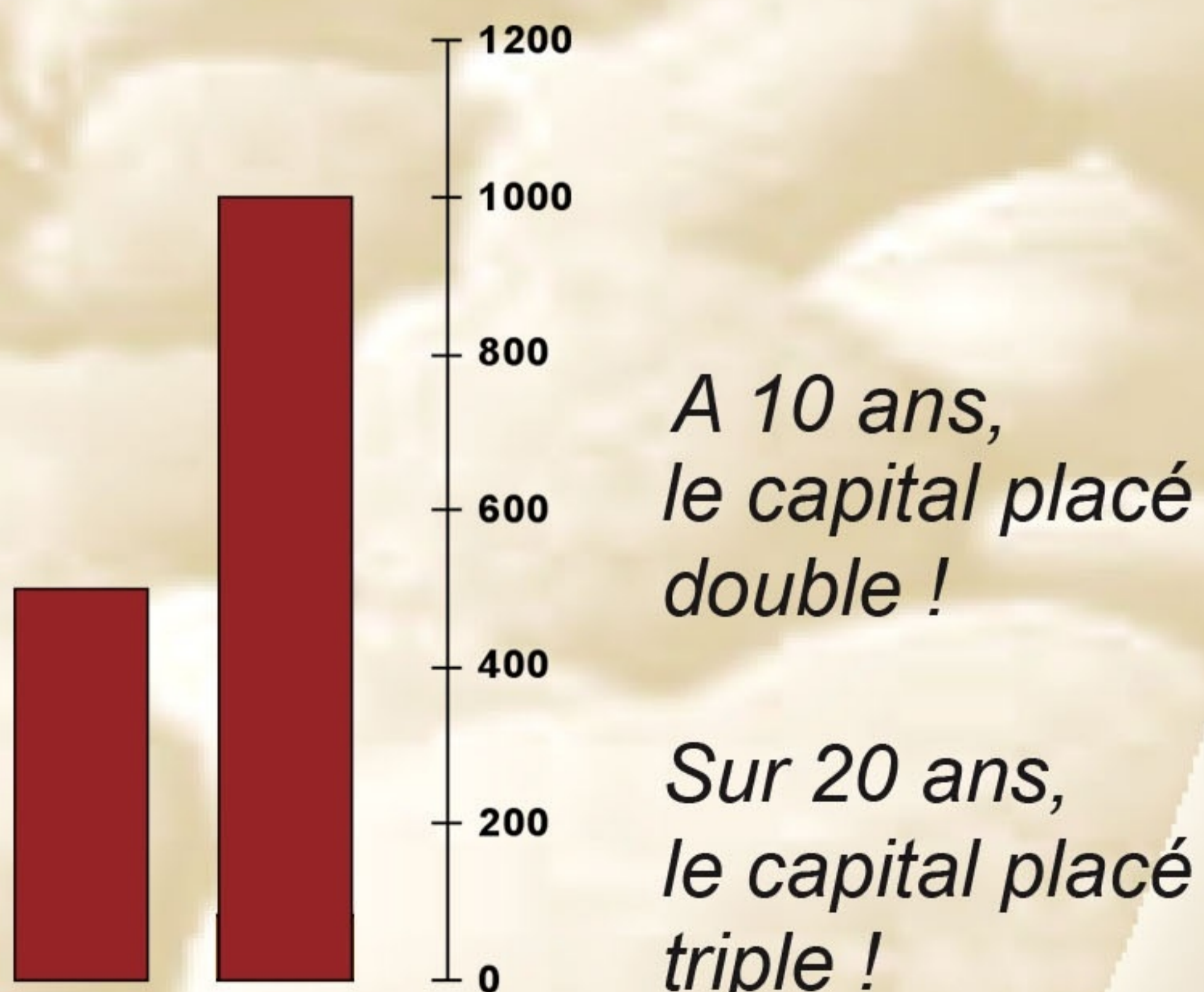
Avenir : Secteur en croissance

◆ Répartition



Investissement photovoltaïque

◆ Capitalisation sur 10 ans



◆ Garanties

Les parcs sont assurés contre le vandalisme, le vol, les dégâts causés et la perte d'exploitation.

Une garantie constructeur est présente pour 25 ans !
Un contrat de rachat par EDF de l'électricité produite est signé pour 20 ans.

Une évolution du tarif de rachat.

La durée d'utilisation du matériel est de 30 à 35 ans.

Les sites

A : Sélection des sites

B : Ensoleillement mesuré

C : Précision du matériel

Les durées

Durée maximale de détention 20 ans

Amortissement du capital investi 10 ans

Sortie à 10 ans à 87% du capital investi

◆ Fiscalité

Régime des B.I.C. (Art. 34-35 et suivants du C.G.I.).

B.I.C. non professionnel : T.S., B.N.C.

L'adhérent investisseur ne doit pas être inscrit au R.C.S., ni retirer l'essentiel de ses revenus de cet investissement. Amortissement de l'investissement sur 10 ans (10% /an) il en résulte des revenus nets d'impôts sur la durée de cet investissement.

B.I.C. professionnel : E.I., sociétés à l'I.R.

L'adhérent investisseur (personne morale ou physique) inclut l'investissement à son activité et peut, s'il le souhaite, amortir sur 12 mois (Art. 39AB du C.G.I.).

Dans les 2 cas, l'option Micro B.I.C. (vente) est possible.

◆ Sortie de la société

Ce montage bénéficie d'une promesse de rachat à 10 ans. L'objectif est de servir des revenus de 8% revalorisés à 1.5% l'an.

La société Solabios est partie prenante à l'opération avec les investisseurs.